

Le mois de février au Maroc

RETROSPECTIVE

Correspondance spéciale du Maroc Par J. Ben Hadi

Résumé des principales événements politiques, économiques et sociales au Maroc durant le mois de février 2004

► Lancement de plusieurs projets socio-économiques dans les provinces d'Agadir et d'Essaouira par le Souverain marocain SM Mohammed VI.

A Essaouira et région: 1) Lancement de la construction d'un Centre d'accueil pour handicapés mentaux et de routes rurales ; 2) Présidence de signature de la convention relative à l'aménagement de la nouvelle station touristique de Mogador, entre le gouvernement marocain et le groupement international constitué des sociétés "Thomas & Piron"/ l'Atelier/Risma/ Colbert Orco et 3) Réception des membres de la Conférence des présidents des associations juives américaines.

A Agadir: 1) Coup d'envoi, le 19 février courant à Anza (préfecture d'Agadir Ida Outanane), d'un nouveau pôle urbain et de la deuxième tranche du programme d'assainissement liquide du Grand Agadir et 2) Lancement des travaux de renforcement de la production de l'eau potable pour le Grand Agadir.

► Le Maroc honore ses champions qui ont réalisé un excellent parcours dans la Coupe d'Afrique des Nations 2004, organisée en Tunisie :

SM le Roi Mohammed VI a décoré les membres de l'équipe nationale de Wissams Royaux et la Nation a réservé un accueil triomphal aux lions de l'Atlas après leur exploit à la CAN 2004. Le Souverain a également accordé un Don Royal de l'ordre de 3 milliards 200 millions de centimes aux membres de l'équipe nationale de football en récompense de leur prestation à la CAN 2004.

► Promotion de l'expression libre et responsable des idées :

Suite à la nomination, par S.M le Roi, des membres du Haut Conseil de l'Audiovisuel, le ministre de la Communication a annoncé que le projet de loi relatif à la libéralisation du Paysage Audiovisuel Marocain est fin prêt et qu'il sera présenté prochainement au Conseil des ministres.

Des nouvelles chaînes verront le jour durant l'année en cours, a ajouté le ministre. Il s'agit de la chaîne Média 1 Sat, de la chaîne culturelle et d'une chaîne de télévision régionale.

► Adoption à l'unanimité du Code de la famille par le Parlement marocain

► Les 4èmes Assises nationales du Tourisme les 12 et 13 février à Casablanca :

Les représentants de l'Etat et des professionnels ont examiné les grandes lignes de la stratégie gouvernementale visant la relance de ce secteur à l'horizon 2010.

Dans son discours, adressé aux participants à ces Assises, le Souverain a estimé que la réorganisation du transport aérien

est indispensable pour la réussite de la stratégie touristique nationale et pour que le transport aérien cesse d'être « un handicap dissuasif » et devienne un réel facteur persuasif de la politique de promotion touristiques.

► Provinces du Sud

Selon le Porte-parole du ministère français des Affaires étrangères, la France soutient la recherche d'une solution politique au Sahara après la prorogation, à la fin du mois de janvier par l'ONU, du mandat de la Minurso de trois mois supplémentaires dans l'espoir de conclure un accord d'ici fin avril 2004.

► Création d'un pôle de la Gauche :

Cinq partis politiques ont décidé de créer un pôle de Gauche. Le programme politique de ce nouvel ensemble devrait être entériné et regroupé dans le cadre de la Gauche Socialiste Unifié (GSU), Annahj addimocrati, le PADS, Fidélité à la Démocratie et le Congrès National Ittihadi.

► Le Maroc occupe la seconde place, en matière de la téléphonie mobile en Afrique :

Juste après l'Afrique du Sud avec 8 millions d'abonnés.

► Le Maroc, « pays pilote de la politique de nouveau voisinage de l'Europe élargie :

Le Maroc figure dans la liste des pays retenus par la commission européenne dans le cadre de la « politique de voisinage de l'Europe » qui se propose de redéfinir la coopération avec les nouveaux voisins de l'Europe de l'Est. Ce choix des pays retenus, dont le Maroc, s'est fait sur la base des réformes et culturelles et de leur état d'avancement dans ces pays.

► Don américain pour le Maroc :

L'administration américaine a réservé la somme de 53,8 millions de dollars pour le Maroc dans son budget de Coopération extérieure au titre de l'exercice 2005. Cette somme prévoit 20 millions de dollars pour le Fonds de soutien économique.

► Mondial 2010 : visite de journalistes internationaux.

Une délégation de journalistes de la presse internationale a effectué une visite au Maroc, du 10 au 14 février, dans le cadre de la promotion de la candidature du Royaume au Mondial 2010. Invitée par l'Association Maroc 2010, cette délégation composée de 13 journalistes a visité les différentes installations sportives et touristiques du pays.

► Séisme meurtrier

Le nord-est du pays fut secoué, durant la nuit du 23 au 24 février, par un violent séisme qui a fait environ 600 morts et plus de 300 blessés. C'est le plus meurtrier, après celui qui avait frappé Agadir 44 ans plus tôt: le 29 février 1960.

Déclaration d'Agadir : Signature à Rabat de l'accord instituant la ZALE

Les ministres des Affaires étrangères de Jordanie, de Tunisie, d'Egypte et du Maroc, ont signé, le 25/02/2004 à Rabat, l'accord de création de la Zone de libre-échange (ou accord d'Agadir) qui engage ces pays arabes riverains de la Méditerranée, en application de la Déclaration d'Agadir du 8 mai 2001.

La mise en place d'une Zone de Libre-échange entre les quatre pays signataires de la déclaration d'Agadir, suite à l'initiative du Souverain marocain, constitue une contribution aux efforts déployés pour l'établissement d'un Marché Arabe Commun et un pas dans la perspective des échéances de 2010 relatives à la création d'une ZLE euro-méditerranéenne.

Soulignons que l'accord d'Agadir représente une avancée dans l'effort des pays concernés pour accompagner les mutations économiques régionales et internationales.

L'accord d'Agadir vise la création, dans un premier temps, d'une ZLE entre la Tunisie, la Jordanie, l'Egypte et le Maroc de manière progressive, pendant une phase transitoire ne devant pas dépasser la date du 01/01/2005 à compter de la date de son entrée en vigueur.

Cet accord devra permettre de dynamiser les échanges commerciaux, de développer le tissu industriel, soutenir l'activité économique et l'emploi, augmenter la productivité et améliorer le niveau de vie dans les pays signataires, souligne le texte. De même il devra favoriser la coordination des politiques macro-économiques et sectorielles des pays parties à l'accord, notamment dans les domaines du commerce extérieur, de l'agriculture, de l'industrie, de la fiscalité, des finances, des services et de la douane, en plus de sa contribution à l'harmonisation des législations dans le domaine économique des pays signataires.

Concernant les dispositions relatives à la libéralisation du commerce extérieur, les pays contractants ont adopté un calendrier prévoyant une exonération totale (100 pc) des produits industriels à partir du 01/01/2005. Il a, par ailleurs, été convenu de libéraliser le commerce des produits agricoles et agro-industriels conformément au programme exécutif de l'accord de gestion et de développement des échanges commerciaux entre les pays arabes pour la création de la Grande Zone arabe de libre-échange.

Le secteur des services sera, quant à lui, libéralisé conformément aux termes de l'accord général du commerce des services de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC).

Les termes de l'accord stipulent également l'application des règles d'origine arabo-

méditerranéennes qui sont conformes aux règles d'origine euro-méditerranéennes, quitte à adopter tout amendement qui pourrait y être apporté ultérieurement, ajoute la même source. Concernant les barrières douanières, les subventions, le dumping, les mesures préventives, les déséquilibres dans la balance de paiements, la propriété intellectuelle, les mesures sanitaires et dans le domaine phytosanitaire, seront appliquées les mesures adoptées par les accords pertinents de l'OMC.

Quatre structures seront chargées d'assurer la mise en oeuvre de cet accord, à savoir la commission des ministres des affaires étrangères chargée du soutien du cadre politique de l'accord et de la définition des mesures politiques pour impulser et élargir cet instrument, la commission des ministres du commerce extérieur qui se penchera sur l'application de l'accord et la définition des moyens de développer la coopération et l'intégration entre les parties signataires. Il s'agit aussi de la commission technique, issue de la commission des ministres des AE, qui sera chargée du suivi de l'application de l'accord, de l'assistance pour le règlement des litiges, outre les questions qui lui seront soumises par la commission ministérielle et, enfin l'unité technique, basée à Amman et dont la tâche consiste à traduire dans les faits les décisions prises par les deux premières commissions et jouer le rôle de conseil technique concernant les différentes questions relatives à l'accord.

Pour ce qui est de l'adhésion à l'accord d'Agadir, il a été convenu que tout pays arabe membre de la Ligue Arabe et de la Grande Zone arabe de libre échange et lié par un accord d'association ou de libre échange avec l'Union Européenne peut adhérer à l'accord d'Agadir après consentement de tous les pays membres et ce, au niveau de la commission des ministres des affaires étrangères.

La cérémonie de signature de l'accord d'Agadir, qui a eu lieu à Rabat à l'invitation du Royaume du Maroc, s'est déroulée en présence du ministre mauritanien des affaires étrangères et de la coopération, M. Mohamed Fal Ould Bilal, du secrétaire général adjoint pour l'UMA de la Jamahiriya arabe libyenne, M. Meftah Othmane Madi, du Secrétaire Général de la Ligue Arabe, M. Amr Moussa et du Secrétaire Général de l'UMA, M. El Habib Boulaaras.

Ont également pris part à cette cérémonie, le commissaire européen aux relations extérieures, M. Chris Patten, le représentant de la présidence actuelle de l'UE, Patrick O'Connor (Irlande) ainsi que les représentants de la Syrie, du Liban, de la Palestine et de l'Algérie.

Source: MAP, légèrement modifiée